



LES NOUVELLES COMMUNALES

SOMMAIRE

échos du conseil

vie locale

infos pratiques

manifestations

état civil

ÉCHOS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2017

Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période d'avril à juin au sein de la commune et de l'agglomération. Il donne ensuite la parole aux adjoints qui font un point sur leurs domaines de compétences respectifs.

Rapport sur l'eau 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, présenté par le Maire.

Emploi saisonnier

Pour suppléer aux congés d'été des agents communaux, un jeune du village est recruté pour le mois de juillet.

Itinéraire de randonnée du Sabot au Plan Départemental des Itinéraires

Un avis favorable est donné à la proposition d'inscription du nouvel itinéraire de randonnée du Sabot, modifié en raison de la sécurité, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Budget communal – Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur des années antérieures ainsi que pour l'annulation de trop-perçus par la Commune.

Séance du 25 août 2017

Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues en juillet et en août. Il donne ensuite la parole aux adjoints qui font part, à leur tour, de leurs démarches et observations.

Ligue FOL 70 – Renouvellement de la convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du Centre d'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, et de mettre à disposition les deux adjoints territoriaux d'animation.

Affouage 2017-2018

Le produit des coupes des parcelles 31-32 et 33 (houppiers) de la forêt communale à l'affouage est fixé à 65 € le lot. La date limite des inscriptions est arrêtée au 13 octobre 2017

Personnel communal – renouvellement des contrats « Emploi Avenir »

Il est décidé de renouveler les conventions avec l'Etat ainsi que les contrats de travail à durée déterminée de deux agents contractuels.

CAV – Rapport annuel d'activité 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 de la CAV retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune de l'agglomération.

Vente de pins noirs

Le Conseil Municipal décide de vendre le bois produit après l'abattage de pins noirs sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot, à la SAS PESEUX d'Autechaux (Doubs) au prix de n 28 € la tonne, pour un total de 70,360 tonnes, soit un montant de 1 970,08 €.

ÉCHOS DU CONSEIL (suite)

Séance du 22 août 2017 (suite)

Encaissement de chèque

Le Maire est autorisé à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement d'un chèque d'un montant de 70 € émis par le Moto-club Haut-Saônois, pour sa participation à Frotey en Fête.

Attribution d'une aide financière

Le Maire présente une demande d'aide financière formulée par une habitante du village, triathlète au club GTVHS de Vesoul, sélectionnée pour le championnat de triathlon sur distance Ironman à Hawaï. Le Conseil Municipal décide de la soutenir en versant une aide financière exceptionnelle de 200 € au GTVHS.

VIE LOCALE

Rentrée scolaire 2017

Le nombre d'enfants scolarisés s'élève à 103.

- Ecole maternelle : 36 élèves dont 3 élèves de moins de 3 ans accueillis en classe de TPS (Toute Petite Section)
- Ecole élémentaire : 67 élèves

L'école maternelle peut en effet accueillir, depuis la rentrée, dans le cadre du dispositif de préscolarisation des enfants âgés entre 2 et 3 ans, dans des conditions adaptées.

Concernant l'organisation de la semaine scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire, le nouveau gouvernement a donné la possibilité, sur proposition conjointe des communes et des conseils d'école, après autorisation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, de revenir à la semaine des 4 jours, c'est-à-dire à une répartition du temps scolaire sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et non plus sur 8,5 demi-journées, incluant le mercredi matin.

Les membres du Comité de Pilotage PEDT des écoles de Frotey, réuni le 29 juin ont souhaité ne pas modifier la répartition des temps scolaires existants à la rentrée 2017, mais de se donner le temps de la réflexion nécessaire pour envisager une application à la rentrée 2018.

Accueil périscolaire

Sa gestion est toujours assurée par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Saône (FOL 70), sur convention de partenariat renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018 par la municipalité.

74 enfants sont inscrits aux activités socio-culturelles du vendredi après-midi, ce qui représente 73 % des effectifs scolaires, en stabilité par rapport à l'année scolaire précédente.

Un programme diversifié (Motricité, cuisine, sport, initiation à une langue étrangère, relaxation, boxe, jardinage...) favorisant l'épanouissement des enfants.



Egalement un appui peut être apporté aux parents, dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, dans le cadre d'un Contrat Local d'Appui à la Scolarité (CLAS), conclu avec la CAF.

Le nombre d'enfants présents à la cantine est en constante augmentation, soit 39 enfants en moyenne. Le nombre d'enfants accueillis le soir est en moyenne de 17.

Pour contacter l'accueil périscolaire :

☎ 03 84 75 77 81 - periscolaire.frotey02@orange.fr

Micro-crèche « Les P'tits Sabots » - Taux d'occupation optimum

En moyenne, sont accueillis mensuellement 16 enfants sur des horaires pouvant être différents, avec un service de qualité assuré par l'ADMR et une liste d'attente en augmentation.

Dans le cadre de l'obligation de mise en sûreté des établissements d'accueil des jeunes enfants, l'entrée de la micro-crèche est désormais équipée d'un vidéophone permettant de sécuriser son accès.

Pour contacter la micro-crèche :

☎ 03 84 68 07 24 - microcrechefrotey@fed70.admr.org



Animation de la vie locale

Frotey en Fête 2017

La manifestation s'est tenue le samedi 1^{er} juillet (3^{ème} édition), organisée par le CLAM (Comité Local Associations/Municipalité), en partenariat avec l'US Frotey et animée par Marc Haaz de la société OSPROD.

Malgré le mauvais temps, tout le programme s'est déroulé comme prévu, dans une ambiance très animée avec un public bien présent : expositions, séance d'initiation aux gestes qui sauvent, zumba, spectacle de magie qui a enchanté les enfants, promenades en trissolette, apéritif gratuit avec les musiciens de l'association Des Musiques Pour Tous, 170 repas servis et pour finir en beauté, feux d'artifice et bal populaire jusqu'à 1h du matin.

Un soutien exceptionnel de tous les commerçants et associations : 17 donateurs de bons ou coffrets cadeaux et lots remis aux gagnants du jeu « questions-réponses » à qui la municipalité renouvelle tous ces remerciements.

VIE LOCALE (suite)



Le tournoi de foot qui a débuté dès le matin, a réuni 32 équipes et 350 jeunes dont 60 de Gerlingen.

Estivales de Saône

Festival itinérant de 15 concerts gratuits organisés par l'association « Au Coin de l'Oreille », s'est tenu comme prévu le 25 juillet dernier.

Ce concert a connu un vif succès, plus de 300 spectateurs ont en effet apprécié le groupe Inüit, composé de 6 musiciens et une chanteuse.

Dans la journée, en amont du spectacle, les animateurs de la Webradio « l'écho des villages », radio itinérante, se sont rendus à la rencontre des habitants, commerçants dont une interview de Monsieur Malitchenko.

Pour écouter ce reportage :

<https://www.mixcloud.com/lechodesvillages/echo-des-villages-1-frotey-lès-vesoul/>

Essai route de Colombe

En accord avec les services techniques du Conseil Départemental, un tracé de type « écluse » a été positionné pour une période provisoire d'un mois.



Ce dispositif permettra d'observer le comportement des 7 700 automobilistes circulant sur cet itinéraire. Le but recherché étant de résoudre les problèmes de vitesse, de libre circulation piétonne sur les trottoirs liée au stationnement.

Sur ce point les riverains sont priés d'utiliser au maximum leur garage ou leur cour intérieure.

Responsabilité des riverains et de la commune en cas d'accident par défaut de nettoyage ou de déneigement d'un trottoir

Le déneigement des voies de circulation publique (ou plus largement leur nettoyage), dont les trottoirs, s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, en effet, qu'il appartient à la police municipale d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, les quais, les places et les voies publiques.

Sur le fondement de ces dispositions, le Conseil d'Etat a ainsi reconnu au maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques de balayer les trottoirs situés devant leur habitation, y compris leur déneigement.



La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les arrêtés du Maire, sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe, conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 du Code pénal. Le juge judiciaire a également considéré qu'en l'absence d'arrêté municipal, les riverains ne sont pas dégagés de toute responsabilité civile, les précautions qu'il incombe au riverain de prendre. La Cour de cassation a ainsi estimé qu'en cas de négligence avérée de la part du riverain, ce dernier commet une faute qui engage sa responsabilité sur le fondement des articles 1240 et 1241 du Code civil.

Extrait du n°64 (2017) - Petites et Moyennes Communes

Les haies

La taille des haies en limite du domaine public doit respecter l'alignement cadastral afin d'assurer la visibilité, particulièrement aux points sensibles et dangereux.



VIE LOCALE (suite)

La borne de recharge pour véhicules électriques est en service !



Située sur le parking à proximité de la mairie cette borne permettra donc de recharger les véhicules électriques en charge normale (8h) ou en charge accélérée (2h). Elle accepte la recharge de deux véhicules en simultané. Les recharges seront gratuites pendant 3 ans. Cette station fonctionne 24h/24 et 7j/7 et respecte le principe d'inter opérabilité.

Cet équipement fait partie des 45 bornes installées sur la Haute-Saône par le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED70) avec la participation financière de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le site de Frotey-lès-Vesoul a été retenu en raison de sa position par rapport aux deux axes N19 et N57 et de la proximité du restaurant du PHAJ qui accueille de nombreuses entreprises déjà détenteuses de véhicules électriques.

Elle est accessible avec un badge Freshmile Charge disponible gratuitement auprès des services du SIED70.

Laura Virot réalise son rêve

Originaire de Colombier elle accède enfin à son ambition de gérer son propre commerce, à la suite de Françoise Bossi.



Ancienne collaboratrice d'un cabinet d'assurances vésulien, elle a ajouté à ses compétences une formation à la réglementation des jeux et du tabac. Parier au PMU sera possible. Autre nouveauté, dépôt de fleurs du vendredi au dimanche, parmi les services déjà offerts, tel un relais pour l'expédition et la réception des colis.

Mariée à Christophe, le couple a deux enfants de 3 et 7 ans. On ne peut que féliciter et encourager Laura qui par ce commerce de proximité élargi va répondre aux besoins des habitants et usagers et apporter ainsi sa part de dynamisme au village.

Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 18h45 (fermeture le jeudi à 12h30), le samedi de 7h à 18h45 et le dimanche de 7h à 12h. ☎ 09 63 46 74 62

Encombrement des trottoirs

Stationnement

🚗 **Constat** : Dans certains secteurs du village l'espace réservé aux piétons se réduit de plus en plus. Il est occupé par des véhicules qui y stationnent illégalement et apparaissent non seulement gênants mais dangereux.

Le comportement incivique de certains conducteurs qui stationnent leur(s) véhicule(s) à leur gré pour de courte ou longue durée, est en progression inacceptable.

Le trottoir est au piéton ce que la chaussée est à la voiture

🚗 **Rappel** : Le code de la route prévoit qu'en agglomération tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation

- sur le côté droit pour les chaussées à double sens
- sur le côté droit ou gauche pour les chaussées à sens unique

L'arrêt ou le stationnement doit s'effectuer sur l'accotement s'il est praticable, à défaut sur la chaussée.

Le stationnement sur le trottoir ou autre emplacement gênant la circulation piétonne est interdit

🚗 **En pratique** : Créer des places de stationnement en nombre suffisant pour tout un chacun est impossible, par contre améliorer l'existant est réalisable en utilisant les garages prévus à cet effet, les cours intérieures.

Les véhicules dits « ventouses » laissés en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs sont considérés comme un stationnement abusif et peuvent être placés en fourrière.

La responsabilité du propriétaire est engagée en cas d'incident ou accident occasionné par le stationnement illicite de tout véhicule.



exemple d'incivilité

Relevé des compteurs d'eau



Le service des eaux de la commune effectuera prochainement le relevé des compteurs d'eau.

Pour ceux situés à l'intérieur des habitations : en cas d'absence de votre part, un coupon sera déposé dans votre boîte aux lettres, à remettre au secrétariat de Mairie et portant votre relevé.

En cas de non communication de l'index dans le délai imparti, votre facture d'eau sera établie d'après une estimation (qui risque d'être supérieure à votre consommation réelle).

Déchets verts

En raison du mercredi 1^{er} novembre férié, la collecte des déchets verts est supprimée.



La dernière collecte aura lieu le 8 novembre 2017.

Réunion de quartier du Jeu de Quille

Une réunion destinée aux riverains du quartier du Jeu de Quille est prévue à la Mairie le

Vendredi 17 novembre 2017 à 18 heures

Une invitation sera adressée aux personnes concernées.

**FORUM
DE L'EMPLOI
ET DES MÉTIERS**

UNE JOURNÉE POUR RECRUTER,
POUR DÉCROCHER UN EMPLOI, UN APPRENTISSAGE, UNE FORMATION...

**MERCREDI
8 NOVEMBRE 2017**
de 9h30 à 18h00 - Entrée libre.

**ParcExpo70
Zone Technologia
VESOUL**
Infos : 03 84 96 71 26

NOMBREUX POSTES
À POURVOIR

APPORTEZ VOS C.V.

Evénement organisé par **CCI HAUTE-SAONE**

Avec le soutien de nos partenaires

haute saone
LE DÉPARTEMENT

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.haute-saone.cci.fr

Rejoignez-nous sur

INFOS PRATIQUES

Affouage 2017-2018

L'affouage s'effectuera dans les parcelles 31, 32 et 33. L'inscription est parue dans l'Est Républicain des 7, 9 et 10 octobre 2017.

Le prix du lot est fixé à 65 €.



En raison de la vente infructueuse des futaies de la parcelle 31, il n'y aura pas de houppiers.

Le débardage des lots non effectué à ce jour est fixé au 15 novembre 2017, dernier délai.

Inscriptions sur les listes électorales



Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 décembre dernier délai pour le faire.

Pour cela, il suffit de se présenter au secrétariat de Mairie accompagné de

vos pièces d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il vous est également possible de télécharger le formulaire de demande d'inscription sur le site www.service-public.fr et l'adresser à la Mairie complété, signé et accompagné des pièces précédemment citées.

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette obligation est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Pièces à fournir : pièce d'identité et livret de famille des parents.

A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales à leur majorité.

L'attestation de recensement ainsi délivrée est demandée lors de toute inscription à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Entre la date de recensement et les 18 ans du jeune, il sera convoqué pour accomplir une journée défense et citoyenneté.

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



MANIFESTATIONS

Commémoration du 11 novembre

10 h 30 Office à l'église

11 h 00 Cérémonie Place du Souvenir, suivi d'un apéritif offert par l'US Frotey, à la Salle des Sports.

Concert de Noël – Dimanche 10 décembre 2017 à 17h

A l'église de Frotey avec la chorale « Vox Romana ».

Ce concert est gratuit et une quête sera effectuée au profit du Téléthon.

Venez nombreux partager ensemble ce moment de convivialité à l'approche de Noël.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Elias BOUZIANE, né le 7 juillet 2017

Arya MOURLOT ROMIAN, née le 19 septembre 2017

Mariage :

Nicolas POUILLY et Mandrika PIERROT, mariés le 19 août 2017

Décès :

Charles VIRCONDELET, décédé le 31 mai 2017

Robert VERNUS, décédé le 9 août 2017

Ouverture du Secrétariat de Mairie :

Du Lundi au Vendredi de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h

- Fermé les mardis après-midi -

☎ 03 84 75 07 45 / 📠 03 84 75 07 40

✉ frotey-les-vesoul@vesoul.fr / Site internet : www.frotey-les-vesoul.fr